

## Du côté du CÉ

Une des principales responsabilités d'un conseil d'établissement est d'adopter le [projet éducatif de l'école](#), de voir à sa réalisation et de procéder à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue. C'est le temps de faire un bilan concernant la réussite globale des élèves en fonction des objectifs retenus.

Avez-vous pensé à planifier la [consultation annuelle obligatoire des élèves](#) de votre école ? Commencez par bien établir le besoin de consultation sachant que les sujets doivent être liés au fonctionnement de l'école. Pourquoi ne pas impliquer le comité des élèves ? Il faut ensuite choisir le moyen que vous emploierez pour mener votre consultation et s'assurer d'avoir les bons outils pour procéder à l'analyse et pouvoir agir sur les résultats obtenus.

Pour en savoir plus sur l'exercice des fonctions et pouvoirs au conseil d'établissement, référez-vous à la [Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement](#) mise en ligne par le ministère de l'Éducation du Québec.

D'autres questions? [Écrivez-nous!](#)

